



OFFICE DES PORTS ET RADES DU GABON

Autorité Portuaire Nationale

DIRECTION GENERALE

N : 746 /DGOP/DG-AYG

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des Opérateurs Portuaires de **Libreville et Port-Gentil**, que le règlement de tous les accès (**Badges et Vignettes**) ne se fera plus auprès des agents de l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG), mais par chèque libellé à l'ordre de l'OPRAG ou par versement sur compte BGFIBANK GABON dont le numéro est le suivant :

- N°40003 04140 5047000601687.

N.B : La délivrance des badges ou vignettes se fera uniquement sur présentation du bordereau de versement.

Fait à Libreville, le 07 Décembre 2021.

Le Directeur Général

Godwin ALINIYANDJANGOYE

